

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Programmes d'assistance technique

DEPUIS SA CRÉATION, l'Organisation des Nations Unies n'a jamais perdu de vue que, sous le rapport des conditions économiques et sociales, les deux tiers des habitants du globe sont arriérés. Se rendant compte de l'impossibilité de maintenir la sécurité politique et la paix tant qu'une proportion aussi considérable du monde restera dans l'état actuel d'insécurité économique, l'Organisation s'est assigné la tâche de tendre une main secourable aux pays peu développés pour les aider à relever leur niveau de vie. Tout d'abord, les diverses institutions spécialisées des Nations Unies, telles l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et l'UNESCO, servirent d'intermédiaire pour atteindre ce but mais, en 1948, il devint évident que les ressources des institutions spécialisées étaient insuffisantes pour réaliser des progrès sensibles en face de l'immensité de l'oeuvre à accomplir.

En conséquence, l'Assemblée générale des Nations Unies institua, par sa résolution 200 (III) du mois de décembre 1948, un Programme d'assistance technique destiné à combler les insuffisances des institutions spécialisées. Au moyen de ce programme, les Nations Unies entreprirent d'assister directement les pays insuffisamment développés en y envoyant des missions d'experts techniques qui devaient les aider à inventorier leurs besoins et leur potentiel de production, et aussi en plaçant des stagiaires originaires de ces pays dans les universités et les industries des nations évoluées. Le Programme d'assistance technique est financé par le budget ordinaire des Nations Unies. En 1949, un montant de \$500,000 a été consacré aux travaux prévus par le Programme. Comme on pouvait s'y attendre, il devint bientôt manifeste que ce budget était trop maigre et qu'il fallait recourir à une formule plus ample pour mettre les techniques industrielles et administratives de notre âge à la disposition des pays retardataires.

Programme du Point Quatre

Les Nations Unies se réjouirent donc lorsque le Président Truman déclara, dans son message au Congrès le 20 janvier 1949, qu'il incombait aux États-Unis « de prendre l'initiative d'un programme hardi destiné à mettre les progrès réalisés dans la science et l'industrie à la portée des régions insuffisamment développées afin de leur permettre de croître et d'améliorer leur sort. » Il ajoutait: « A cette fin, nous invitons les autres pays à mettre leurs ressources technologiques en commun. Leur apport sera chaleureusement accueilli. L'entreprise devrait être à base de coopération et toutes les nations devraient, dans toute la mesure du possible, s'unir à cette fin sous l'égide des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées. »

Comme cette déclaration constituait le quatrième point de l'analyse que faisait le Président de la politique étrangère des États-Unis, l'activité de ce pays dans le domaine de l'assistance technique aux pays insuffisamment développés fut désignée sous le nom de « Programme du Point Quatre ». D'autre part, les États-Unis se sont engagés, dans le cadre de ce programme, à appuyer les mesures d'assistance technique des Nations Unies.